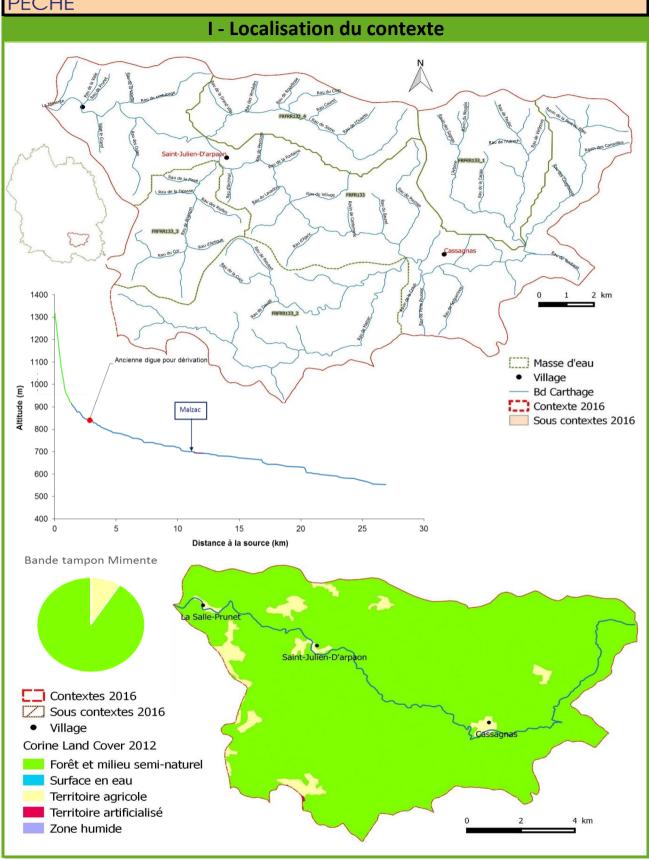


Mimente - 4832 - S - C





Photographies des cours d'eau du contexte





Le Malzac

La Mimente à Saint-Julien d'Arpaon

II - Description générale

Le contexte concerne la Mimente sur 27,5 km, de sa source sur la montagne du Bougès au pied du Signal de Ventalon jusqu'à sa confluence avec le Tarnon. Elle s'écoule avec une pente moyenne de 25,6‰ et est alimentée par un réseau hydrographique dense de très petits chevelus. Les principaux affluents sont le Malzac et le ruisseau du Sistre. La quasitotalité du contexte se trouve en territoire forestier/semi-naturel. Les perturbations, peu nombreuses, sont quantitatives avec des débits estivaux faibles et la présence de captages importants. Des obstacles à la continuité écologique sont également recensés. Il est à noter un projet de dérivation routier de Barre-des-Cévennes en cours d'étude (perturbation hydromorphologique éventuel par apport de MES).

Le peuplement en place sur le contexte est de type salmonicole avec une population de truites de densité stable qui possède une ou plusieurs espèces d'accompagnements dont une espèce cible : l'écrevisse à pieds blancs. La partie aval de la Mimente présente deux espèces de cyprinidés rhéophiles. Ce contexte est estimé conforme avec comme principale action ponctuelle à mener le rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil de Cassagnas. Le contexte fait partie du territoire du SAGE Tarn-amont porté par le Syndicat Mixte Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, qui a également pour partie sur le bassin la compétence de gestion des milieux aquatiqes. Au 1er janvier 2018 devrait être créé un syndicat mixte à l'échelle du bassin du Tarn-amont, auquel les communautés de communes, désormais compétentes pour la GEMAPI, devraient transférer la compétence. En termes d'halieutisme, le secteur est géré par l'AAPPMA de Quatre Rivières (Florac).

III - Données générales							
Amont Sources	Sources						
Aval Confluence avec le Tarnon							
Limites contexte Affluents Tous							
Plans d'eau /							
Pincipaux affluents dans le contexte (d'amont en aval) Ruisseau de Malzac (13,4km), Ruisseau de Briançon (5,2km), R	Ruisseau de Malzac (13,4km), Ruisseau de Briançon (5,2km), Ruisseau de Sistre (8,5km)						
Cours principal 27,5 km							
CIM I SM SAM SAM NII	Carthage manquant						
RHT 0 0 11 794 14 815 39 149	94 032						
Longueur en eau du contexte Limite départementale contextes 2016 Chef lieu des communes Largeur RHT et Syrah Largeur [3-8] m Largeur [1-3] m Largeur [1-3] m Largeur [1-3] m Largeur 1m Tronçons à largeur non co							
furface en eau du contexte 45,6 ha							
Surface du bassin versant 12 686 ha							

PDPG de la Fédération de Lozère

3/9

Mimente

Document technique - juin 2017

III - Données générales (suite)							
			Altitude amo	ont	1:	255m	
		Naturelle	Altitude av	al	5	40 m	
			25,6‰				
Pente :	moyenne	<u>Cours principal,</u> réelle, après impact	Nombre d'ouvrages		SDVMA: 3 infranchissables / ROE: 1 ouvrage à franchissabilité non déterminée		
		ouvrages	Hauteur cumulé	e	SDVMA: 2,6m / ROE: Non déterminée Totale: 2,6m		
			SDVM	4: (1x	0,5m; 1x0,6m; 1	lx1,5m)	
		Taux d'étagement	0,36%		Taux de tionnement	0,09m/km	
Carte des obstacles	a Salle-Prunet	Obstacles SDVMA2011 Obstacle infranchissable Obstacle franchissable Non déterminé Obstacle infranchissable Non déterminé Obstacle infranchissable Obstacle franchissable Non déterminé Limite départementale contextes 2016 Sous contextes 2016 Chef lieu Cours principal					
Géologie		Micashiste					
Communes trav	-	Cassagnas, Barre-des-Cévennes, Cans-et-Cévennes, Florac-Trois- Rivières					
Assainissement		STEP: Cassagnas (20EH; 150EH)/ SPANC: Cassagnas; Pays des Cévennes; St Julien d'Arpaon; St Laurent de Trèves, Communauté de communes Gorges-Causses-Cévennes					
Occupation du	sol	4		96			
ICPE (A: autorise	ation)		/				
Statut foncier		Non Domanial (privé)					
Carte(s) IGN		Corniche des Cévennes 2740 ET					

PDPG de la Fédération de Lozère Document technique - juin 2017 *4/9*

Mimente

III - Données générales (suite)											
		Natura 2000		FR9101363 Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente (SIC); FR9110033 Cévennes (ZPS)							
		Site inscrit/class	sé				/				
Mesures de connaissance, o gestion et de protection		Autres (ZNIEFF, Parc naturels, ZICO,)		ZNIEFF 1: Mont de Lempezou (2008 - Faune, Flore); Pelouses du Pesquier (2008 - Faune, Flore, Habitat); Rau de Malzac et de Rieutort (2008 - Faune, Flore, Habitat); Vallée de la Mimente au Château de Cant (2008 - Faune); Vallée de la Mimente et du Briançon (2008 - Faune, Flore, Habitat) / ZNIEFF 2: Can de l'Hospitalet (2009 - Faune, Flore, Habitat); Montagne du Bougès (2009 - Faune, Flore); Vallée de la Mimente (2009 - Faune, Flore, Habitat) / ZICO: Parc national des Cévennes / Parc: Zone Coeur et Air d'adhésion Parc national des Cévennes / UNESCO: Bien et zone tampon Causses et Cévenne, Patrimoine mondial / Mesures compensatoires: Boisement compensateur suite à un défrichement pour la construction d'un batiment agricole (Barre les Cévennes) / Espèce sensible: Miente de sa source au confluent du Malzac (inclus) (APP)							
		L.214-17 Liste 1			Lo	a Mimente	et tous ces	affluents			
		L.214-17 Liste 2			/						
					Liste 1: Mimente des sources au confluent du Tarnon / Liste 2: Mimente du confluent de l'Arbone au confluent du Tarn; Rau du Briançon; Rau de Malzac; Rau de Montvaillant; Rau de Raynal; Rau des Oules						
S.A.G.E. / Contrat milieu aquatique					Tarn amont (première révision) / Contrat rivière Tarn amont (2010 - 2014) - 2ème contrat en cours de rédaction						
Structures locales de gestion					SM Grand Site Gorges du Tarn (futur Tarn amont) / GEMAPI: Compétence vraissemblablement transférée au Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont, en cours de création (issue de la CC Gorges-Causses-Cévennes)						
E	njeux PLA	GEPOMI					/				
IV	- Mass	ses d'eau D	CE su	ır le	e conte	xte, obj	ectifs e	t état			
Nom	Code	Code Nature / type		tif al	Objectif éco.	Objectif chimique	Etat éco.	Etat chimique	Param. Déclass.		
La Mimente de sa source au confluent du Tarnon	FRFR133	Naturelle / rivière	Bon état	2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2015)	Bon état (2015)	/		
l'Arbone	FRFRR133_	1 Naturelle/TPME	Bon état 2015		Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/		
Rau de Malzac	FRFRR133_	2 Naturelle/TPME	Bon état 2015		Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/		
Rau du Briançon	FRFRR133_	3 Naturelle/TPME	Bon état	2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/		
Rau de Siste	FRFRR133_	4 Naturelle/TPME	Bon état	2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état (2016)	Bon état (2016)	/		

		V	- Peu	plement	ŀ						
Domaine (contexte	et sous		ı cu	picinen	•	Salma	onicole				
Espèce(s) repère(s)	-contextes)		Salmonicole TRF								
Espèce(s) cible(s)	,				ikt APP						
Etat fonctionnel					Conforme						
Zonation piscicole					Zone à truites						
Biocénotypes (2013	3)				B2 à B4						
bioceriory pes (2010	<i>,</i> ,	A41		TDF: ADD / I	M			NILLOF, TRE			
Peuplement actuel		Mimente a C	Mimente à Cassagnas: TRF; APP / Mimente à Saint Julien d'Arpaon: GOU; LOF; TRF; VAI; VAR; CHE / Malzac: TRF; APP; VAI								
Peuplement potent	iel	СНА	CHA; TRF; LPP; VAI à CHA; TRF; LPP; VAI; LOF; OBR; CHE; GOU; ANG								
Poissons migrateurs	\$		/								
Espèces invasives			/								
		In	ventair	es récents							
Cours d'eau ou Mass d'eau / année	е	Localisation	IPR ou	métrique TRF	Autres indices		Source donnée	Code FD / ONEMA / SANDRE			
Mimente / 2012	So	aint Julien d'Arpaon	ulien d'Arpaon ind/ha: 2302 IP				FD48	0548##49			
Malzac / 2012	E	sarre les Cévennes	e les Cévennes ind/ha: 1110				FD48	0548##51			
Mimente / 2010; 2012; 20	13	Cassagnas		/ha: 4085; /ha: 3818 4441 IPR : 13,51			ONEMA IMAGE	05480079 / 05151150			
Mimente / 1989	So	Saint Julien d'Arpaon		/ha: 1 400			ONEMA	5480024			
Malzac / 1993 à 2004		Cassagnas	ind/ha: 2 800 (1993)				ONEMA	5480036			
FRFR133		La Mimente	2	2 (bon)	IBGN (1 - TB)	IBMR (1 - TB)	DDT48				
Classement piscico	ole			Prem	ière catégor	ie					
Police de l'eau et p de la pêche	olice			С	DDT / PNC						
		AAPPMA			Florac		643 adhérents (2016)				
Gestionnaires		Sociétés de pêc agréées	he non La Gaule N		ule Mimentaise (Cassagnas et Saint André de Lancize)						
Parcours de pêche		/									
Réserves de pêche	sur la totalité de s amont de la conflu	Agrées par arrêté préfectoral: Ru des Oules (2200m) La Salle Prunet - St Julien d'Arpur la totalité de son cours; Ru de Cobustage (2000m) La Salle Prunet sur 2000 mètre nont de la confluence avec la Mimente; Ru de la Valette (800m) La Salle Prunet s mètres en amont de la confluence avec le Ru de Costebuage.				00 mètres en Prunet sur 800					
Type de gestion pré années	éconisé	e les 5 dernière	5	F	Patrimoniale (contexte conforme)						
Déversements éventuels	D	Déversement: La Gaule Mimentaise: TRF sur la Mimente à Cassagnas; Alevinage: ND									

6/9

VI - Diagnostic et facteurs limitants							
	Facteurs	Etat fonctionnel	Evaluation				
Importance de l'impact	Nature & localisation	Effets	Impact sur la fonction- nalité du milieu				
	Captage AEP importants (Mimente tout le cours, Malzac amont, Briançon, Le Sistre)	Perte hydrologique, diminution de la capacité d'accueil	=				
Facteur principal	Altération de la continuité écologique (Cassagnas)	Obstacle à la libre circulation sédimentaire et piscicole, curage du milieu	=				
	Assecs naturels accentués par les activités anthropiques (Plateau du Malzac)	mise à sec, perte de la capacité d'accueil	=				
	Future dérivation de Barre les Cévennes (piste) (têtes de bassin)	Potentielle dégradation hydromorphologique, apport organique et minéral	Ś				
	Impact des anciennes mines (Mimente amont)	Altération de la qualité de l'eau, chimie de l'eau	=				
	Prélèvement agricole (Le Sistre), prise d'eau vers St Privat de Vallongue (Mimente amont)	Perte hydrologique, diminution de la capacité d'accueil	=				
Facteur annexe	Apport rejets d'eau pluviales RN 106 (Mimente)	Itération de la qualité de l'eau (métaux lourds) colmatage, diminution de la macrofaune benthique	=				
	Enrésinement (tête de bassin)	Perte de cohésion des berges, ensablement, colmatage du substrat	=				
Rappel bilan fonctionnalité du contexte							

	VII - Synthèse des actions préconisées								
Priorité	Cohérence des actions	Intitulé et descriptif de l'action	Localisation	Code ME	Effet attendu sur l'espèce repère	Effet attendu sur les espèces cibles	Effet attendu sur le milieu	Lien disposition SDAGE	PdM SDA- GE
1	Rétablissement de la continuité écologique	Démanteler le seuil de Cassagnas	Mimente amont	FRFR133	Accessibilité aux zones de reproduction et aux habitats favorables	/	Rétablissement de la continuité sédimentaire et piscicole	D20	MIA 03
2	Améliorer les connaissances sur la collecte des eaux usées	Apporter des connaissances sur les points de rejets	Mimente	FRFR133		s sur un facteur nent limitant	Connaissance des points de dégradation de la qualité de l'eau	B2	GOU 01; ASSO 3
	Contrôler et valoriser le loisir pêche	Proposition d'un parcours de pêche spécifique	Mimente	FRFR133	Protection et/ou gestion halieutique adaptée de l'espèce sur un secteur donné	/	/	D23; D24; D30	MIA 07
	Adapter la réglementation halieutique	Mise à jours de la taille légale de capture	Mimente moyenne	FRFR133	Protection adaptée des géniteurs	/	/	D24; D30	MIA 07
3	Compléter les	Sensibiliser le grand public aux espèces patrimoniales et invasives	Tout le contexte	FRFR133; FRFRR133_1, 2, 3, 4		indirecte du ement	/	D46	GOU 03
	connaissances biologiques et sensibilisation	Suivre régulièrement les populations d'écrevisses à pieds blancs en place	Mimente et sources	FRFR133; FRFRR133_1	/	Connaissance et protection de l'espèce	/	D47	GOU 03
	PDPG de la Fédé				*8/9*		Mimente		

VIII - Gestion piscicole préconisée						
Gestion globale préconisée sur le contexte	Gestion Patrimoniale					
Cas particuliers de gestion	Gestion adaptée à l'espèce cible: Ecrevisse à pieds blancs / Gestion Patrimoniale stricte en zone cœur du Parc National des Cévennes					

PDPG de la Fédération de Lozère Document technique - juin 2017 *9/9*

Mimente